

SKIKDA

Opération de réhabilitation
des écoles primaires

Onze groupements scolaires répartis à travers le territoire de la commune de Skikda ont fait l'objet durant les vacances d'hiver de travaux de restauration et de renouvellement des équipements par l'APC. Une opération qui a nécessité une enveloppe financière de près de 4 milliards de centimes, à raison de 400 millions de centimes. Elle a été lancée dans l'urgence, histoire de combler l'annulation de celle du mois d'août et qui devait cibler les 52 écoles primaires de la commune de Skikda, pour des travaux de peinture.

Pour rappel, un montant de l'ordre de 1,5 milliard de centimes a été adopté par l'Assemblée au titre du BS 2006, destiné à la réhabilitation des établissements scolaires. Près de 1 000 entreprises ont soumissionné, parmi lesquelles il fallait sélectionner une certaine seulement pour

la concrétisation de ce programme. Devant la difficulté d'attribuer le marché, ce dernier a été annulé au grand malheur des élèves du premier palier du cursus scolaire et des entrepreneurs.

La somme de 2 000 DA qu'ont déboursée ces derniers au titre de cautionnement n'ont pas été remboursés à ce jour. Près de cinq mois après, soit en décembre 2006, l'institution censée être la plus proche des citoyens aurait convenu d'engager des travaux de maçonnerie, de boiserie, de plomberie. Objectif principal : "assurer" aux élèves un confort dans les classes en luttant contre les infiltrations des eaux pluviales et la mise en place des commodités nécessaires liées au plan hygiène et santé. Une première phase de ce programme, considérée comme pilote, a ciblé onze écoles (Boutouga, Laouar Hocine, Chkeil, Boulekeroua 1, Boumalta, El Irchad, Baâbouche (ex-Pasteur), El Ghazali, Karoui, Yahia et

Boukouffa). Ce choix a été motivé par l'état de dégradation avancé de ces groupements scolaires, considérés comme les plus exposés au danger. Il a été fixé, suite à un travail de proximité fait par les services techniques de la com-

mune. Dans le cadre du BP 2007, le même montant de 1,5 milliard de centimes a été reconduit pour la prise en charge des travaux de restauration dans les écoles.

Zaïd Zoheir

Mouvement de
contestation des retraités

Un mouvement de contestation a été observé dans la matinée d'hier, devant le siège de la Caisse nationale de retraites sis à l'avenue Bachir-Boukadoum. Une centaine de retraités sont montés au créneau pour soulever plusieurs préoccupations dont la demande de départ dans l'immédiat du directeur par intérim de la caisse qui assure alternativement la direction de Skikda et celle de Tébessa. Parmi les autres revendications, figurent celles liées à la revalorisation de la pension de retraite conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle datée du 26/04/2006, l'ouverture d'une enquête au sujet de 137 retraités ayant bénéficié de favoritisme de la part des services de la CNR et une demande d'audience au wali pour lui exposer leurs problèmes. Cinq personnes ont été déléguées et auraient été reçues par le secrétaire général de la wilaya en l'absence du wali. Ce dernier aurait exigé plus de transparence dans la gestion de ce dossier à travers l'affichage des noms des bénéficiaires et promis de répondre aux doléances des retraités.

Z. Z.

MILA

Les transformateurs de lait
montent au créneau

Les industriels laitiers, par le biais de leur association (en constitution), tirent la sonnette d'alarme afin, espèrent-ils, d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la gravité de la crise que traverse le secteur de la transformation industrielle du lait. En effet, les producteurs de lait reconstitué pasteurisé, dont le produit reste, tout comme le pain, régi par la politique du prix administré — un décret exécutif du 12/02/2001 fixe à 25 DA le sachet d'un litre —, crient haut et fort leurs désarrois et désappointement suite au non-réajustement de ce prix, malgré les multiples augmentations que ne cesse de connaître sur

le marché mondial la poudre de lait, qui a enregistré une flambée vertigineuse ces cinq dernières années, passant de 121 000 DA/tonne après dédouanement en 2001 à 227 604 DA en 2006, une augmentation de l'ordre de 88% alors que le prix de vente du litre de lait reconstitué a été gelé administrativement durant toute cette période, sachant qu'une actualisation de ce prix par une simple indexation sur le taux d'inflation moyen (3%) l'aurait corrigé à hauteur de 29,85 DA/litre. Les professionnels de cette importante filière agro-alimentaire révèlent que la structure du prix de revient d'un litre de lait recons-

titué montre clairement que le coût matière en poudre de lait prédomine à hauteur de 85% du prix de revient, et par conséquent, plus que le taux d'inflation moyen, c'est l'évolution du coût matière sur le marché mondial de la poudre, d'une part, et du taux de change, d'autre part, qui co-déterminent la structure des coûts et des prix. Cet accroissement (88%) s'explique et se décompose. Selon toujours les acteurs de cette profession, à hauteur de 63% en tant que hausse du prix sur le marché mondial et 15% en tant qu'effet monétaire, d'où le quantum réglementaire de 112 grammes de poudre pour reconstituer un litre de lait et qui coûtait à la signature de ce décret exécutif de 2001, 13,55 DA le litre, mais qui revient actuellement à 25,43 DA le litre. Pour les industriels laitiers donc, la structure actuelle du coût unitaire standard d'un litre de lait reconstitué pasteurisé, pour une laiterie moyenne et tous intrants pris en compte (poudre de lait, énergie, eau, pochette, film, salaires, avaries, amortissement) revient à 32,96 DA le sachet d'un litre. Ainsi donc, les professionnels de cette filière soumettent aux pouvoirs publics une batterie de mesures, conditions sine qua non, pour endiguer un tant soit peu le dysfonctionnement de ce créneau d'activité. Dans le cas contraire, des décisions extrêmes et unilatérales vont être prises, avec toutes les conséquences fâcheuses qui vont se répercuter sur le marché national et bien sûr sur les consommateurs d'une manière générale. Après les récurrentes menaces des boulangers de mettre la clé sous le paillason, c'est maintenant au tour de la filière lait. Les jours à venir vont, certainement, nous renseigner davantage. Se dirige-t-on vers la suppression de la politique du prix administré même pour ces deux produits de base de large consommation, qui restent à ce jour soutenus par l'Etat ? Tout porte à le croire.

M. M'haimoud

GUELMA

Bouchegouf,
préoccupations citoyennes

Lors de la dernière session de l'APW, de nombreux élus ont saisi l'opportunité de l'ordre du jour, incluant les questions diverses, pour soulever les revendications de leurs administrés relatives au cadre de vie. L'un d'eux s'étonne qu'en dépit d'un ambitieux projet de 51 milliards de centimes, piloté par la Direction de l'hydraulique qui a également lancé la rénovation du réseau de distribution, pour un montant de 9 milliards, aucune amélioration sensible n'a été enregistrée par la population de la daïra de Bouchegouf quant à la distribution d'eau

potable, desservie depuis des années à partir d'un forage fournissant de l'eau salée. L'importante opération visant un AEP à partir de Oued H'lia s'est avérée infructueuse, selon les dires de cet élu, qui souligne que les marchands d'eau douce ne chôment pas. Le locataire de l'APW précise que l'agglomération de Meguesmia, rattachée à la commune de Medjez Sfa, est toujours alimentée par un puits, alors que la localité de Hammam N'bails est encore confrontée à une insuffisance du précieux liquide notamment durant la saison estivale.

Un intervenant réclame l'aménagement du POS nord de Bouchegouf par les services de la DVC et insiste sur la réalisation urgente d'une décharge intercommunale de Bouchegouf pour mettre le holà à l'agression de l'environnement. Le wali a rétorqué que le choix du terrain est finalisé puisqu'un site a été retenu sur le territoire de la localité de Oued Fragha. L'élu de l'APW plaide pour la réouverture de la salle de soins de Mechta Gheraib et la réhabilitation de la salle de sports de la commune de Dahouara.

Lina Razane

ANNABA

CHUTE MORTELLE À
L'AVENUE DE L'ALN
Il s'agit d'un meurtre
et non d'un accident

A son arrivée au service des urgences de l'hôpital Ibn Rochd, vers 23 h 30, le 10 janvier courant, la victime, âgée de 45 ans, souffrait d'un traumatisme crânien et avait été admise aux soins intensifs. Le 12 janvier à 3 h 40, elle rendit l'âme malgré sa prise en charge par les médecins du service de réanimation et les traitements qui lui avaient été administrés. R.R., gardien dans l'immeuble en construction à rue de l'ALN à Annaba, se serait pris les pieds dans un fil de fer et serait tombé du 3^e étage. L'enquête menée par les éléments de la Police judiciaire le jour même a établi que la victime n'était pas seule ce soir-là puisque 4 autres personnes dont une femme l'accompagnaient. Ils comptaient passer une partie de la nuit ensemble en consommant des boissons alcoolisées. La soirée tourna court lorsqu'une altercation eut lieu entre R. R. et B. N., 34 ans, à propos de la femme qui les accompagnait. Ce dernier poussa la victime qui perdit l'équilibre et tomba dans le vide. Arrêtés et présentés devant le procureur de la République, le présumé auteur principal du meurtre, en l'occurrence B.N., a été placé sous mandat de dépôt. Quant aux 3 autres co-inculpés, ils devront comparaître en citation directe le jour de l'audience.

M. Rahmani

OUM-EL-BOUAGHI

Recrudescence
des crimes et délits

Le bilan de la Sûreté nationale fait état du traitement de 4 627 affaires, dans lesquelles sont impliqués 5 229 individus, dont 261 de sexe féminin et 447 mineurs, alors qu'en 2005, les services de police de la wilaya d'Oum-El-Bouaghi avaient enregistré 3 431 affaires.

Y a-t-il effectivement recrudescence des crimes et délits ou est-ce les opérations coup-de-poing, initiées par les services de police et de la Gendarmerie nationale, qui ont permis l'arrestation de nombreux délinquants ?

Une quantité de plus de 3 kg de kif traité a été saisie. Dans le même registre, les services de la BMPJ ont découvert 669 comprimés hallucinogènes et 34 bouteilles contenant des produits similaires au cours de leurs multiples descentes.

Il a été comptabilisé, d'autre part, 9 crimes volontaires et tentatives de meurtre. Pour ce qui concerne les vols,

les mêmes services ont eu à traiter 17 584 affaires, alors que pour les agressions suivies de coups et blessures volontaires, on a dénombré 1 292 cas. Dans le registre relatif à la circulation routière, il a été fait état de 518 délits, suivis de 343 arrestations, et 191 mises en fourrière.

En milieu urbain, le nombre d'accidents enregistrés a dépassé les 700, faisant 29 morts et causant des blessures à 865 personnes. C'est le non-respect du code de la route qui en est généralement la cause. Des centaines de retraits de permis de conduire ont été effectués à l'encontre de chauffeurs irrespectueux de la loi.

La police d'urbanisme a enregistré 149 affaires, lesquelles concernent surtout des constructions sans autorisation, squats des trottoirs, décharge sur la voie publique, non-respect de l'hygiène, rejet des eaux usées à ciel ouvert...

Moussa Chthata